Bien immobilier et séparation

Par Melanie1984

Bonjour,en cours de séparation avec monsieur suite à une plainte pour violences conjugales, j'occupe le logement seule d'avec les enfants depuis août. Monsieur me dit vouloir revenir vivre a la maison, la cohabitation étant impossible pour moi, si je me désolidarise du prêt immobilier je sais que ce sera refusé par ma banque, monsieur n'étant pas solvable. L'alternative est donc la vente de la maison,mais monsieur ne souhaite pas vendre pour le moment. Quelles alternatives ai je donc??
Merci d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Etes vous mariés ?

Par isernon

bonjour,

seul la banque peut vous désolidariser du crédit en cours, mais la banque n'est pas obligé d'accepter, si l'autre coemprunteur est insolvable, la banque va refuser.

pour l'instant, l'autre coemprunteur les mêmes droits sur le bien que vous.

la vente semble être la seule solution, si l'autre indivisaire refuse, vous devez en demander l'autorisation au tribunal, l'avocat est nécessaire.

salutations

Par yapasdequoi

Dans un contexte de violences conjugales, vous avez des recours pour imposer un éloignement.
Toutefois en tant qu'indivisaire, monsieur peut vous réclamer une indemnité d'occupation.
Si la banque refuse la désolidarisation, il faut vendre le bien et rembourser ainsi le crédit.
Vendre sans l'accord de l'autre est possible, mais c'est via le tribunal, une vente aux enchères, donc souvent à moindre prix.
Si le prix de la vente est inférieur au solde résiduel du prêt, il faudra continuer à le rembourser, même après avoir vendu.